

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 12 mars 2021

Le vol peut faire patiner la pratique du vélo

Nous vous avons questionné, vous nous avez répondu : analysons les résultats...



Près de 400 000 vélos sont volés en France chaque année. Ce fléau du quotidien a un impact négatif sur la pratique du vélo. Si le risque de vol est sans conséquence sur la pratique de 41,2 % des répondants, 51,5 % le craignent suffisamment pour limiter le recours à ce mode de déplacement. C'est évidemment regrettable car le vélo est l'outil clé d'une mobilité alternative et intermodale, qui plus est dans un contexte de crise sanitaire qui a mis ou remis en selle de nombreux citoyens.

Des solutions pour limiter les vols existent

Investir dans un antivol robuste, cadenasser systématiquement son vélo même pour une courte durée et de préférence à un point fixe, sont des réflexes à adopter. Les infrastructures et aménagements des villes peuvent aussi contribuer à lutter contre les vols notamment grâce aux espaces de stationnement sécurisés.

Enfin, le marquage de son vélo est à recommander. C'est une démarche simple, rapide et peu onéreuse qui permet d'identifier son vélo. Le marquage facilite la recherche en cas de vol et permet de vous identifier en qualité de propriétaire et d'être prévenu si votre vélo est retrouvé.

Rappelons que depuis le 1er janvier 2021, l'identification des vélos est obligatoire pour l'achat d'un véhicule neuf auprès d'un commerçant. Les vélos d'occasion seront concernés par cette obligation à partir du 1er juillet 2021.

Pour aller plus loin :

- Vélo acheté auprès d'un pro : [identification obligatoire](#)
- [Consulter, participer aux sondages](#)